

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 27 JANVIER 2020 À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC.**

**Étaient présents : M. Charles Breton, maire
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Mireille Pineault, conseillère
Mme Janes Chambers
M. Guy Therrien, conseiller
M. Stéphane Roy, conseiller**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE ;**

La séance débute à 19h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0033)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**3.1. RÈGLEMENT 374 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES
TAUX POUR L'ANNÉE 2020 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET
LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI
QUE D'AUTRES TARIFS;**

Considérant la demande de certains commerçants de réévaluer le mode de taxation pour l'événementiel et le développement tel que proposé dans le règlement 374;

Considérant une augmentation importante de taxe pour certaines classes usages commerciales;

Considérant que les membres du conseil désirent déposer un nouveau projet de règlement (consultation) en tenant compte des demandes de certains commerçants ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0034)

ET RÉSOLU QUE le conseil reporte l'adoption du règlement 374 à une réunion ultérieure;

QUE le conseil dépose un nouveau projet de règlement 374 lors d'une prochaine réunion extraordinaire auprès de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.2. RÈGLEMENT 357-4 MODIFIANT L'ANNEXE 1
(TARIFICATION-GRILLE) DU RÈGLEMENT 357 FIXANT
LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES;**

Considérant que le conseil a reporté l'adoption du règlement 374 ayant pour objet de fixer les taux pour l'année 2020 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que d'autres tarifs;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0035)

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Tadoussac reporte l'adoption du règlement 357-4 à une date ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC;

5. CLÔTURE DE LA RÉUNION;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2020-0036)

QUE la réunion soit levée à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.